



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Projet Régional de l'Enseignement Agricole 2021 -2025



**Direction de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt de La Réunion**

PRESENTATION

Ce projet régional présente la stratégie de l'enseignement agricole de La Réunion de 2021 à 2025 pour accueillir un plus grand nombre d'apprenants en consolidant son partenariat avec ses partenaires professionnels et institutionnels et en renforçant sa communication pour l'attractivité de son offre de formation, complémentaire de celle de l'Education Nationale.

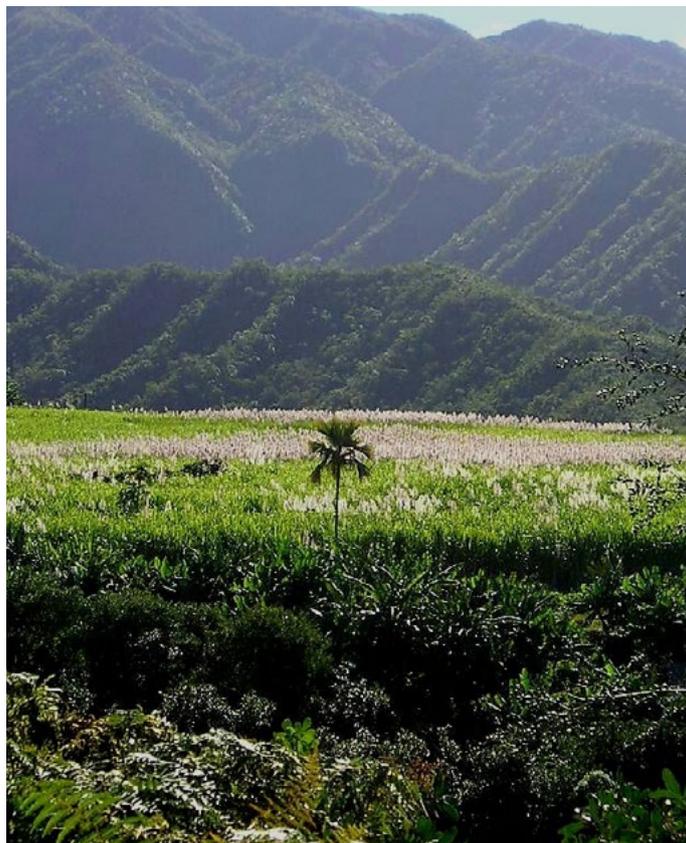
L'enseignement agricole a de bons résultats aux examens et assure une insertion professionnelle à ses diplômés. Ses succès sont liés aux relations proches entre élèves, apprentis et enseignants que permettent des établissements à taille

humaine et des effectifs par classe propices à un enseignement adapté aux besoins de chaque apprenant, à une ouverture des établissements sur le territoire et les professionnels, à une tradition d'innovation pédagogique et d'ouverture à l'international qui donnent au plus grand nombre le goût d'apprendre et de développer ses talents. L'engagement de la communauté éducative et la diversité des formations proposées (voie scolaire et apprentissage, formation initiale et continue, enseignement public et privé) permettent ainsi à chacun de trouver son chemin et de réussir son projet.

Pascal AUGIER,
Directeur de la DAAF

Deux priorités sont transversales à l'ensemble des axes stratégiques du PREA 2021- 2025

Favoriser l'adaptation des actions de l'enseignement agricole de La Réunion aux spécificités régionales, et en particulier celles liées au contexte tropical, en adaptant les référentiels de formation et les situations d'apprentissage et en développant des actions de transfert.



Favoriser l'évolution des pratiques pour accompagner la transition écologique des systèmes alimentaires en conciliant impératif environnemental, attentes sociétales et viabilité économique.



Les 5 axes stratégiques du PREA 2021-2025

Axe 1 :

Renforcer la mobilisation des établissements pour accompagner et promouvoir la transition agro-écologique et l'agriculture biologique.

Axe 2 :

Poursuivre l'adaptation de la carte des formations pour mieux répondre aux besoins du territoire et favoriser la montée en compétence technique des actifs et futurs actifs agricoles.

Axe 3 :

Développer l'innovation pédagogique pour favoriser l'insertion scolaire sociale et professionnelle des apprenants en mobilisant davantage les ressources numériques.

Axe 4 :

Structurer la coopération internationale pour faciliter les mobilités et développer l'expertise de l'enseignement agricole de La Réunion en matière d'ingénierie des dispositifs de formation professionnelle agricole dans la zone océan indien.

Axe 5 :

Renforcer la communication pour améliorer l'attractivité de l'enseignement agricole.

SOMMAIRE

PRESENTATION	2
Préambule	7

AXE 1 : Renforcer la mobilisation des établissements pour accompagner et promouvoir la transition agro-écologique et l'agriculture biologique.....9

1 Poursuivre la mobilisation des établissements dans le cadre de la transition agro-écologique.....	10
2 Renforcer l'Éducation au Développement Durable	11

AXE 2 : Poursuivre l'adaptation de la carte des formations pour mieux répondre aux besoins du territoire.....12

1 S'adapter au territoire et aux entreprises ...	14
2 Conforter la place de l'enseignement agricole	15
3 Augmenter le niveau des qualifications ...	16

AXE 3 : L'innovation pédagogique comme moteur de la réussite des apprenants..... 17

1 Décliner dans chaque établissement les sept objectifs du plan national d'action pour le développement du numérique éducatif dans l'enseignement technique agricole	18
2 Favoriser le bien vivre ensemble au sein des établissements	20
3 Faciliter la scolarité des apprenants.....	20
4 Accompagner l'insertion professionnelle des sortants	21

AXE 4 : Ouverture au monde et coopération internationale 22

1 Développer les actions favorisant l'ouverture au monde et la mobilité des apprenants	23
2 Développer des synergies régionales pour favoriser les projets de coopération.....	23
3 Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par des actions d'information, de sensibilisation, de conseil, d'expertise et de formation dans les pays de la COI.....	24

AXE 5 : Une communication renforcée pour améliorer l'attractivité de l'enseignement agricole25

1 Décliner la campagne de communication « <i>L'aventure du vivant</i> » à La Réunion ...	26
2 Conduire des actions d'information sur les métiers et les formations de l'enseignement agricole auprès des jeunes et des élèves des collèges et les lycées de l'éducation nationale.....	26
3 Organiser une information valorisant l'enseignement agricole auprès des familles.....	27
4 Renforcer la présence de l'enseignement agricole dans les événementiels existants et en créer de nouveaux	27

Indicateurs de performance	28
Liste des abréviations	29

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Les formations et les établissements de l'enseignement agricole à La Réunion

Annexe 2 : 6ème schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole 2016-2020

Annexe 3 : Circulaire DGER/SDRICI/2020-68 du 30/01/2020
« *Enseigner à produire autrement, pour les transitions et l'agroécologie* »
(Plan enseigner à produire autrement EPA2 : transition agro-écologique 2021-2025)

Annexe 4 : Contrat d'objectifs et de performance de la Chambre d'Agriculture de La Réunion

Annexe 5 : AGRIPéi 2030 et PDRR 2021-2027
(Programme de Développement Rural de La Réunion.)

Annexe 6 : loi Agriculture et Alimentation -Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous

Annexe 7 : « *TRAJECTOIRE OUTRE MER 5.0* »
Ministère des Outre-Mer 2019 issue du livre bleu des assises de l'outre-mer



Préambule

L'enseignement technique agricole se caractérise par des établissements à taille humaine qui favorisent une pédagogie individualisée, adaptée à la diversité des publics.

Ces établissements sont ancrés dans les territoires. Ils offrent aux jeunes un lieu d'épanouissement personnel favorable à la construction de leur projet. La pédagogie s'appuie sur la démarche de projet, la prise de parole, le sens critique et l'acquisition de l'autonomie au travers des stages ou voyages à l'étranger. Le renforcement de l'estime de soi se travaille par la pratique sportive, les activités culturelles, les dynamiques de projet et la déconstruction des préjugés. L'engagement citoyen du jeune est encouragé et les propositions des délégués des élèves et des délégués écoresponsables sont valorisées dans les projets d'établissements.



L'éducation sociale, artistique et culturelle est quant à elle mise en œuvre au travers d'un enseignement obligatoire spécifique, l'éducation socioculturelle qui est une spécificité de l'enseignement agricole depuis plus de 50 ans, mais également d'activités périscolaires d'animation. Les objectifs sont nombreux : permettre aux jeunes d'acquérir des connaissances, de rencontrer des artistes et des œuvres et de développer des pratiques artistiques, en partenariat avec des professionnels de la culture.

Les internats jouent un rôle déterminant pour favoriser l'insertion

scolaire et la réussite des apprenants.

L'enseignement agricole joue un rôle majeur dans le projet agro-écologique qui vise à assurer aux agriculteurs performance économique, sociale et écologique. Le plan d'action « *Enseigner à produire autrement pour les transitionsetl'agroécologie* » et la mobilisation des exploitations agricoles des établissements d'enseignement doivent lui redonner son sens originel : expérimenter pour diffuser, en renforçant le décroisement entre le monde de la recherche et l'enseignement agricole en matière d'expérimentation tout en tenant compte

de la demande et des besoins des territoires et transformer notre agriculture.

Le PREA 2021- 2025 s'inscrit dans la continuité du PREA précédent (2016-2020) mais il est construit sur une nouvelle architecture de ses axes pour mieux répondre aux besoins du territoire et aux enjeux de la formation.

Le choix a été reconduit d'établir un PREA qui soit un document à la fois stratégique et opérationnel, permettant de traduire les orientations stratégiques de l'enseignement agricole réunionnais définies avec nos partenaires et d'éclairer la décision au niveau régional (DAAF - SFD) comme au niveau des établissements.

C'est donc volontairement que ce PREA prend la forme d'un document court, centré sur les priorités et les objectifs à atteindre.

Ce projet régional est établi en cohérence avec les orientations définies par les documents stratégiques nationaux et régionaux listés en annexe. Il fera l'objet de mises à jour en tant que de besoin pour conserver cette cohérence avec les nouveaux documents de cadrage qui seront validés en cours de période, (notamment le 7ème schéma prévisionnel national des formations de l'enseignement agricole 2021-2025, le CPRDFOP, etc.).

Le PREA 2021- 2025 est établi conformément à la circulaire DGER/SDEPC/C2005-2014 du 19 octobre 2005. A ce titre :

- Il décline la politique nationale de l'enseignement agricole et les modalités de sa mise en œuvre locale. Cette déclinaison couvre l'ensemble des missions confiées par la loi à l'enseignement et à la formation professionnelle agricoles.

- Il prend en compte le contexte régional de la façon la plus large possible.

- Il inscrit l'enseignement agricole dans le système éducatif global de la région. En particulier, la cohérence et la complémentarité entre les filières de formation professionnelle initiale scolaire, par apprentissage et pour adultes, constituent des objectifs explicites.

- Il constitue un point de cohérence dans l'ensemble des documents susceptibles d'orienter l'évolution de l'enseignement en région.

- Il fournit des références communes et claires pour guider l'élaboration des projets d'établissement, avec le souci d'une cohérence d'ensemble.

- Il facilite l'action de la DAAF en tant qu'autorité académique, dans l'exercice de ses différentes missions, en particulier, pour l'évolution des structures pédagogiques des différentes filières de formation.

AXE 1

Renforcer la mobilisation des établissements pour accompagner et promouvoir la transition agro-écologique et l'agriculture biologique



Pour relever les défis du 21ème siècle, l'enseignement agricole doit être un acteur régional prépondérant dans la préservation de la biodiversité, la transformation profonde des systèmes de production agricole et agroalimentaire, des modes de distribution et de consommation, des systèmes alimentaires et des systèmes d'interactions entre les acteurs. L'ensemble des transitions à mettre en œuvre au niveau du territoire de La Réunion nécessite une modification profonde des cadres de pensée, des modes d'acquisition des savoirs et des pratiques pour lesquelles l'enseignement agricole doit constituer un puissant levier. Cette dynamique de transition, déjà affirmée dans les grands documents stratégiques de développement territorial (AGRIPéi 2030,

PRAAD, SAR, SRCAE/PPE, PRFB/Filière Bois-énergie, SRB...) doit être largement considérée dans les projets d'établissement et mobiliser la communauté éducative dans son ensemble.

Les exploitations agricoles des établissements publics doivent être exemplaires sur les plans agronomique, sanitaire, environnemental et sécurité.

Le principe d'une agriculture diversifiée visant l'autonomie alimentaire de l'île, à faible empreinte carbone et résiliente au changement climatique doit être sous tendu dans la construction des projets d'établissement.

Poursuivre la mobilisation des établissements dans le cadre de la transition agro écologique

La circulaire DGER/SDRICI/2020-68 du 30/01/2020 précise les engagements que doivent prendre les établissements.

1.1 Mettre en œuvre le plan « *Enseigner à Produire Autrement (EPA2)* » sur les 4 axes :

- Encourager la parole et l'initiative des apprenants sur les questions des transitions et de l'agroécologie,
- Mobiliser la communauté éducative pour enseigner l'agroécologie et poursuivre les transitions,
- Amplifier la mobilisation des exploitations agricoles comme support d'apprentissage, de démonstration et d'expérimentation,
- Développer l'animation dans les territoires et l'essaimage des pratiques innovantes.

1.2 Favoriser les partenariats avec les professionnels : convention EA/Agence Bio - partenariat avec les branches professionnelles visant à répondre aux besoins d'installation et de salariat en agriculture et favorisant la mise en place de filières prioritaires.

1.3 Prendre en compte les orientations du projet Agri Pei 2030 autour de ses 5 axes :

- Le foncier et aménagement du territoire,
- Le développement de la polyculture et du poly-élevage,
- L'emploi et les systèmes d'exploitation,
- La transition agro-écologique,
- L'information au consommateur.

1.4 Développer une gestion différenciée des espaces verts des établissements agricoles.

L'entretien des espaces aux abords des bâtiments scolaires doit répondre aux mêmes exigences environnementales que celles qui s'appliquent aux exploitations agricoles des établissements.

Renforcer l'Éducation au Développement Durable

Conformément à la note de service DGER/SDPFE/2017-445 du 16/05/2017, l'éducation au développement durable (EDD) doit être inscrite dans les projets d'établissement. La cohérence entre engagements et réalisations est à chercher à toutes les échelles, car l'EDD dans et par l'établissement concerne toute la communauté éducative et pédagogique. Cette prise en compte globale concerne à la fois ce qui se passe dans l'acte d'enseignement et de formation, mais aussi dans les moments de vie scolaire, de vie au sein de l'établissement et en dehors de l'établissement où les jeunes peuvent agir collectivement pour le développement durable. Il est donc nécessaire de mobiliser autour de l'EDD l'ensemble de la communauté éducative et renforcer les liens en son sein. Toute nouvelle instruction nationale relative au renforcement de l'Éducation au Développement Durable sera mise en œuvre.

2.1 Consommer autrement dans la restauration collective des établissements :

En lien avec la Loi EGALIM 2019 et les objectifs du CRALIM, déclinaison régionale du Plan National de l'Alimentation : Restauration collective, gaspillage alimentaire, 50% produits sous signe de l'origine et de la qualité à l'horizon 2022.

2.2 Elaborer au sein de chaque établissement concerné, un plan de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de sortie du glyphosate.

2.3 Sensibiliser et mobiliser les apprenants sur les questions de développement durable et la lutte contre le changement climatique.

Chaque année, le Conseil régional arrête la carte régionale des formations professionnelles initiales après accord des autorités académiques (loi du 8 juillet 2013 d'Orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République).

Afin de permettre au CREA d'émettre un avis circonstancié sur leurs projets d'évolution de leurs structures pédagogiques et de le communiquer au Conseil régional, les établissements devront constituer un dossier et le transmettre au Service Formation et Développement (SFD) de la DAAF pour instruction.

Des projets d'évolution de la carte des formations en dehors de ces domaines pourront toutefois être examinés dès lors qu'ils revêtent d'un intérêt démontré en terme de couverture de besoins de formation pour le territoire de La Réunion et qu'ils constituent un facteur d'insertion professionnelle reconnue.

La loi du 05 septembre 2019 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a profondément changé l'organisation des formations par la voie de l'apprentissage et de la formation continue. En modifiant la gouvernance de l'apprentissage, ses modalités de financement, en élargissant la définition de la nature d'une action de formation et en ouvrant le champ de la concurrence, la loi impose de répondre au plus près des besoins des

entreprises et de construire des parcours de formation diversifiés afin de s'adapter aux profils des apprenants. Ce nouvel environnement contraint les centres à réviser leurs fonctionnements, leurs propositions, tout en les incitant à mieux valoriser leurs savoirs faire et leurs liens historiques avec la profession. Le rôle de la DAAF est à ce titre essentiel pour coordonner les établissements et faire le lien avec les OPCO et le Conseil régional (CREFOP - CPRDFOP).

Les domaines prioritaires pour le déploiement de l'offre de formation de l'enseignement agricole sont les suivants :

- Agronomie tropicale
- Productions animales
- Agroéquipements
- Horticulture
- Forêt – Bois – Energie
- Aquaculture
- Transformation agroalimentaire (Valorisation) et commercialisation des produits agricoles



S'adapter au territoire et aux entreprises

- 1.1** Proposer une offre de formation en concertation avec les entreprises, les opérateurs de compétences (OPCO) et les partenaires institutionnels (conseil régional).
- 1.2** Développer une ingénierie de l'offre concertée et un travail en réseau.
- 1.3** Développer une offre modulaire qui prend en compte une réponse plus ciblée aux besoins des entreprises et des parcours diversifiés (présentiel, reconnaissance des acquis, Validation des Acquis de l'Expérience, Actions de Formation En Situation de Travail...).
- 1.4** Développer l'accompagnement de la VAE.
- 1.5** Développer les compétences des acteurs de la formation professionnelle.



Conforter la place de l'enseignement agricole

en améliorant l'adaptation de l'offre de formation aux besoins du territoire (marché de l'emploi, attentes des usagers), notamment en renforçant le travail d'ingénierie de formation et de développement.

2.1 Établir et mettre à jour annuellement une liste de l'ensemble des formations proposées par les établissements d'enseignement agricole de La Réunion dans toutes les voies de formations et la soumettre pour avis au CREA.

2.2 Réaliser l'ingénierie des formations qui rencontrent de difficultés de recrutement pour contribuer à renverser la tendance d'évolution des effectifs.

2.3 Développer des formations multisectorielles pour élargir l'éventail de compétences des sortants et ainsi favoriser leur insertion (développement de formations bi-qualifiantes, des mentions complémentaires, des certificats de spécialisation, etc.).

2.4 Faire évoluer la carte des formations pour :

- répondre aux besoins des territoires et des entreprises,
- Renforcer la cohérence entre les différentes voies de formation au sein d'un même établissement et entre établissements de l'enseignement agricole.
- développer la complémentarité de l'offre de formation de l'enseignement agricole avec celle de l'éducation nationale à l'échelle du territoire et l'inscrire dans le continuum bac -3 / bac +3.

2.5 Formaliser dans les projets de chaque établissement les secteurs professionnels prioritaires dans lesquels leur offre de formation se déploie pour garantir la cohérence de la carte des formations au niveau régional.

Augmenter le niveau des qualifications en favorisant, pour chaque apprenant, le suivi d'un parcours de formation adapté à ses aspirations et ses possibilités

3.1 Développer l'offre de formation de niveau 3 en positionnant des formations post 3ème dans un parcours permettant d'accéder au niveau 4 en quatre ou cinq ans.

3.2 Réviser l'offre de formation de niveau 5 et 6 et construire une offre de formation cohérente à l'échelle du territoire.

3.3 Mettre en place un dispositif d'accompagnement des apprenants pour faciliter leur accès et leur réussite au BTSA, à La Réunion ou en métropole :

- Repérer dès la classe de première les apprenants pour lesquels des actions de soutien (remise à niveau, appui motivationnel) sont nécessaires,
- Mettre en place ces actions (mobilisation des heures d'accompagnement personnalisées, d'heures complémentaires...),
- Créer un dispositif d'accueil (par exemple sur le modèle des modules préparatoires à l'apprentissage) pour les bacheliers qui n'ont pas obtenu leur affectation en BTSA.

3.4 Mettre en place au moins une formation de niveau 7 (ingénieur) ouverte à des candidats de la zone Océan Indien.

3.5 Améliorer la complémentarité des voies de formation :

- en favorisant des parcours permettant à des apprenants d'enchaîner plusieurs voies de formation,
- en développant lorsque c'est nécessaire des classes mixant différentes voies de formation.

AXE 3

Développer l'innovation pédagogique pour favoriser l'insertion scolaire, sociale et professionnelle des apprenants en mobilisant davantage les ressources numériques



Depuis de nombreuses années, les technologies numériques se diffusent massivement et rapidement et transforment la société en facilitant l'accès à l'information et en permettant d'imaginer un futur connecté. L'accès à l'information et aux savoirs, ainsi qu'un usage éclairé de ces nouveaux outils, en sont profondément bouleversés avec de réels enjeux démocratiques et de citoyenneté.

L'entrée du numérique dans les établissements d'enseignement se généralise ; les pratiques pédagogiques des équipes sur le terrain doivent s'appuyer sur de nouveaux outils facilitant la mobilité, l'accès au savoir mais également des outils activateurs d'innovation et de création. Les acteurs de l'enseignement agricole ont besoin de références et de connaissances partagées dans le domaine du numérique éducatif.

La forte proportion de boursiers en comparaison de la métropole, nécessite qu'une attention particulière soit portée à l'insertion sociale et professionnelle des apprenants. Les internats proposés dans les établissements agricoles sont d'ailleurs un élément facilitateur de cette insertion. Limiter les sorties prématurées du système de formation reste un enjeu majeur.

Dans ce contexte, les établissements réunionnais doivent adapter leurs outils et pratiques au service de l'innovation pédagogique en faveur de l'insertion sociale, scolaire et professionnelle des apprenants.

Décliner dans chaque établissement les sept objectifs du plan national d'action pour le développement du numérique éducatif dans l'enseignement technique agricole

1.1 Développer la confiance numérique :

- en donnant une éducation à l'usage responsable de l'Internet et des technologies d'information et de communication,
- en assurant au mieux la protection des élèves et des personnels,
- en sécurisant les applications et les supports techniques.

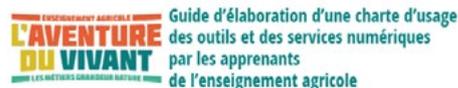


NumEA
Numérique Éducatif
de l'Enseignement Agricole



1.2 Mieux prendre en compte la diversité des apprenants pour favoriser leur réussite :

- en prenant en compte les quatre voies de formation présentes dans l'enseignement agricole,
- en ayant une attention particulière pour les apprenants à besoins particuliers, notamment en situation de handicap ou ne pouvant se déplacer.



1.3 Participer à la lutte contre le décrochage scolaire et préparer à l'insertion sociale et professionnelle :

- en encourageant l'individualisation des parcours de formation, pour favoriser « l'ancrage »,
- en mobilisant des dispositifs adaptés à l'accompagnement des apprenants,



- en développant des pratiques et des ressources appropriées pour améliorer l'efficacité des apprentissages,
- en familiarisant les apprenants aux évolutions technologiques et à la numérisation des pratiques dans le cadre professionnel.

1.4 Accompagner la communauté éducative à développer des pratiques pédagogiques différenciées et innovantes :

- en favorisant les réflexions sur les potentialités du numérique éducatif,
- en valorisant les pratiques pédagogiques diversifiées existantes,
- en encourageant les méthodes de travail collaboratif,
- en favorisant les formations initiales et continues de tous les membres de la communauté éducative aux compétences numériques.

1.5 Accompagner la gouvernance du numérique éducatif à tous les niveaux :

- en introduisant un axe ou un volet numérique dans chaque projet d'établissement,
- en désignant un référent régional
« *innovation pédagogique-ancrage scolaire et numérique éducatif* »,
- en organisant un travail en réseau au niveau régional entre les acteurs porteurs du plan d'action pour le développement du numérique éducatif (délégué régional aux technologies de l'information et de la communication (DRTIC), professeurs en technologies informatiques et multimédias (TIM), techniciens de formations et recherche en informatique bureautique et audiovisuelle (TFR IBA), animateurs ressources du réseau documentaire RENADOC, professeurs-documentalistes et des techniciens de formations et de recherche en documentation, des référents régionaux pour l'innovation pédagogique, l'ancrage scolaire et le numérique éducatif (INA).

1.6 Faciliter l'accompagnement de la scolarité par les parents :

- en favorisant l'usage d'espaces partagés et protégés en ligne entre les DRAAF-SRFD, les établissements, les jeunes et leurs familles,
- en mettant en œuvre des télé services associés (inscription scolaire et suivi de la scolarité).

1.7 Préparer l'avenir en anticipant les changements liés au numérique :

- en impulsant des expérimentations pédagogiques portant sur le numérique éducatif,
- en valorisant les actions notamment à travers les collaborations avec les partenaires de l'enseignement agricole, prioritairement le MEN,
- en reconnaissant les capacités acquises par les apprenants dans le cadre des enseignements plus spécifiques de l'enseignement agricole : technologies de l'informatique et du multimédia (dispositif PIX), information-documentation, éducation socioculturelle, mais aussi dans le cadre de l'enseignement moral et civique, de l'éducation aux médias et à l'information (sécurité et éthique),
- en favorisant des activités pluridisciplinaires, interdisciplinaires, transdisciplinaires et leur mobilisation au travers de projets,
- en favorisant toutes les actions où le numérique apporte une plus-value en terme de « *produire autrement* » et de « *développement durable* »,
- en valorisant les métiers du numérique dans nos établissements,
- en explicitant et proposant des formations relatives aux règles liées à la sécurité, nécessaires à mettre en œuvre dans l'usage du numérique et aux droits et devoirs de chaque utilisateur.

Favoriser le bien vivre ensemble au sein des établissements

- 2.1** Renforcer les liens avec les familles en organisant régulièrement des moments d'accueil des familles au sein des établissements.
- 2.2** Mobiliser les dispositifs de soutien au handicap.
- 2.3** Mobiliser les dispositifs facilitant l'insertion via des ateliers sur l'estime de soi, la prévention des addictions, l'éducation à la sexualité, la citoyenneté et les valeurs de la République.
- 2.4** Réaliser et exploiter les enquêtes « *Climat scolaire* ».

Faciliter la scolarité des apprenants

- 3.1** Améliorer l'orientation des élèves en consolidant le partenariat avec les CIO.
- 3.2** Positionner les apprenants en début de cycle pour mieux répondre à leurs besoins.
- 3.3** Inscrire tous les établissements dans une démarche d'expérimentation pédagogique définie par la note de service DGER/SDPFE/2019-830 du 17/12/2019.
- 3.4** Formaliser la reconnaissance et la valorisation de l'ensemble des compétences acquises tout au long du parcours des apprenants par la mise en place un livret de compétences.
- 3.5** Mettre en place au sein de chaque établissement un dispositif de repérage des élèves en risque de décrochage et un accompagnement individuel vers une solution pérenne de formation au sein de l'établissement ou dans un autre établissement.
- 3.6** Définir au sein de chaque établissement, un plan de formation des équipes éducatives pour développer des pratiques favorisant la réussite des élèves.

Accompagner l'insertion professionnelle des sortants



4.1 Mettre en œuvre au niveau de chaque établissement des dispositions prévues par la convention signée en 2019 entre la DAAF et l'Association Régionale des Missions Locales (ARML) pour :

- Sécuriser les parcours des jeunes entre la sortie du système éducatif et l'insertion durable,
- Réduire significativement le nombre de jeunes de plus de 16 ans quittant le système éducatif sans qualification ou sans solution d'insertion ou de formation avérée,
- Renforcer la connaissance et l'articulation des offres de formation de l'enseignement agricole et des offres de service des missions locales, en direction des jeunes sortis du système scolaire ou en risque de rupture.

4.2 Participer aux travaux des plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs (PSAD).

4.3 Organiser systématiquement un entretien de situation pour chaque élève quittant l'établissement sans solution certaine.

4.4 Réaliser un tableau de bord permettant le suivi des sortants en cours de formation et après la formation par l'exploitation de l'enquête à 7 mois la collecte d'informations auprès des établissements.

AXE 4

Structurer la coopération internationale pour faciliter les mobilités et développer l'expertise de l'enseignement agricole de La Réunion en matière d'ingénierie des dispositifs de formation professionnelle agricole en Europe et dans la zone océan indien



La mission de coopération internationale constitue l'une des cinq missions de l'enseignement agricole français. Inscrite dans le code rural et de la pêche maritime (CRPM) par la loi d'orientation agricole du 9 juillet 1999, son importance a été réaffirmée par la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014. Elle s'appuie en particulier sur le développement de la mobilité de la communauté éducative, dans toutes ses composantes dans un souci de réciprocité (Art. L. 811-1 du CRPM).

L'enseignement agricole contribue à la promotion à l'international de l'expertise et du savoir-faire français par la recherche et la formation et aussi au développement des dispositifs de formation professionnelle dans les pays partenaires. L'ensemble de ces actions permettent d'accroître les compétences, l'employabilité, des futurs professionnels et de renforcer les dispositifs de formation et de recherche à l'international, contribuant ainsi à accompagner la transition vers des systèmes porteurs de solutions durables en matière d'autonomie et de sécurité alimentaire.

Nos établissements d'enseignement agricole doivent être positionnés et être identifiés comme des acteurs privilégiés des actions de formation conduites dans le cadre de la coopération régionale, au travers de ses programmes de renforcement de capacités, rendu possible par l'expertise des personnels.

Les actions des établissements conduites dans ces axes doivent privilégier un double espace géographique : Europe et Océan Indien sans pour autant exclure d'autres destinations sous réserve de leur cohérence avec le projet d'établissement.

Les objectifs de l'enseignement agricole doivent s'inscrire dans une stratégie globale cohérente de la STRATEGIE EUROPE et INTERNATIONAL 2018-2022 en relation avec les actions conduites au niveau institutionnel de par les États membres de la Commission de l'Océan Indien (COI), du programme européen Interreg V (qui couvre la période 2014 - 2020 et 2021-2027) et des accords de coopération bilatérale qui en découlent.

Les projets de coopération basés sur un principe de réciprocité seront privilégiés.

Développer les actions favorisant l'ouverture au monde et la mobilité des apprenants

Ces actions doivent permettre aux apprenants de s'ouvrir à d'autres horizons à l'échelle internationale et à un nombre croissant d'entre eux de participer à une action de mobilité.

1.1 Faire participer tout apprenant ayant suivi un cycle complet de formation dans l'enseignement agricole à au moins une action d'ouverture internationale.

1.2 Favoriser les mobilités hors département (donc incluant les mobilités vers la métropole) quelle que soit leur forme (stage individuel ou séjour collectif, séjour linguistique, séjour en organismes professionnels, participation à des événements internationaux comme le salon international de l'agriculture par exemple, etc.).

1.3 Accueillir dans les établissements des personnes de cultures et langues étrangères : apprenants, intervenants (assistants linguistiques par exemple).

1.4 Développer l'e-twinning et la formation à distance avec les partenaires de l'océan indien.

1.5 Organiser au moins un événement du type JRCI (Journées Régionales de la Coopération Internationale) pendant la période couverte par le PREA.

Développer des synergies régionales pour favoriser les projets

2.1 Mutualiser les compétences et les expériences entre les établissements pour mieux connaître les dispositifs de soutien à la mobilité et les modalités d'organisation.

2.2 Coordonner les actions par pays en organisant des ateliers d'échange de pratiques, des formations.

2.3 Assurer une veille et la diffusion d'informations sur les dispositifs européens et internationaux.

2.4 Renforcer les liens avec le Conseil Régional pour favoriser la bonne exécution des projets des établissements.

2.5 Développer des partenariats pour monter des projets (CIRAD, ARMEFLHOR, volontaires du progrès, etc.).

2.6 Accompagner et apporter un appui aux établissements dans la mise en œuvre de la politique de coopération internationale sur les volets éducatifs, conseil, expertise et formation des professionnels.

Renforcer la sécurité alimentaire et nutritionnelle par des actions d'information, de sensibilisation, de conseil, d'expertise et de formation dans les pays de la COI

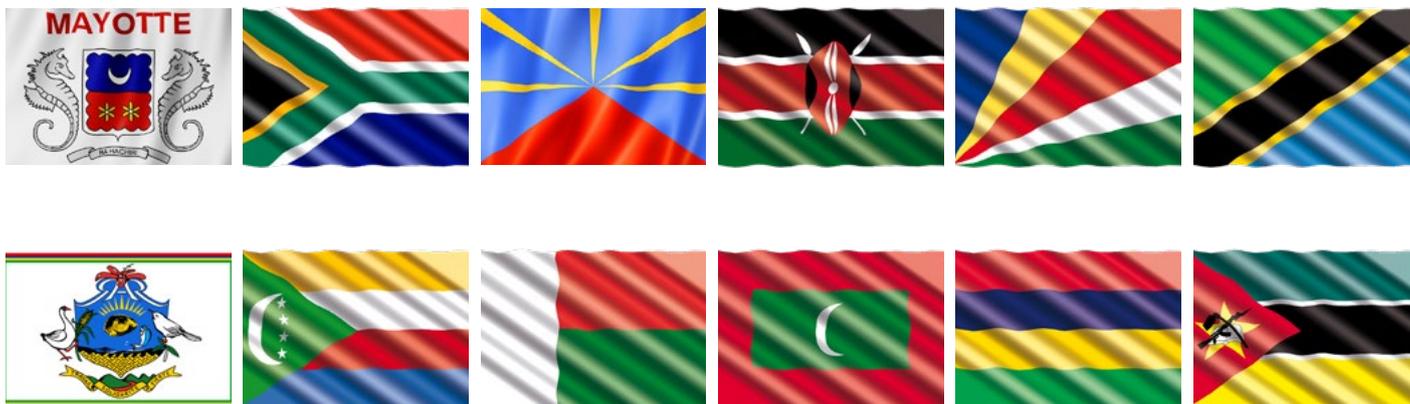
3.1 Accompagner la transition vers des systèmes de production et de consommation durables en développant l'agriculture biologique.

3.2 Renforcer la transition numérique au profit du développement de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la pêche et du tourisme rural.

3.3 Mettre en œuvre pour l'enseignement technique un réseau de conseil d'expertise et de formation des professionnels à l'international pour les pays d'Afrique subsaharienne et l'Indianocéanie (Maurice-Rodrigues, Madagascar, les Seychelles, les Comores) dans le cadre du programme INTERREG V du Conseil Régional de la Réunion.

3.4 Coordonner pour l'enseignement supérieur court l'organisation des formations BTS dans les spécialités qui existent à la Réunion dans le cadre du programme de Campus France.

3.5 Assurer en concertation avec les grandes écoles (Agro Campus Ouest, AgroSup Dijon et Supagro Montpellier), avec la Direction des Relations Internationales de l'université de la Réunion, de Maurice et du CRIPTIR un lien fort entre l'enseignement technique, l'enseignement supérieur court et l'enseignement supérieur long afin de pouvoir répondre aux enjeux en matière de formation en agronomie, agrobio sciences, en indianocéanie.



Renforcer la communication pour améliorer l'attractivité de l'enseignement agricole

L'augmentation des effectifs accueillis en formation initiale est un objectif national prioritaire. Pour y parvenir, une communication visant à mieux faire connaître l'enseignement agricole sur le territoire est nécessaire. L'objectif est de porter le nombre d'apprenants en formation initiale (voie scolaire et apprentissage) à +10 % environ par rapport à son niveau de la rentrée scolaire 2019 soit une trentaine d'élèves de plus par an pour l'ensemble des établissements publics et privés de l'île.

L'enseignement agricole doit être mieux connu des élèves et de leurs familles. Ce constat est ancien et il concerne, à des degrés variables, toutes les régions mais il revêt un enjeu particulier sur l'île de la Réunion. En effet, si l'île dispose d'un territoire où l'agriculture n'occupe que 42 000 hectares de Surface Agricole Utile, la part des actifs agricoles dans l'emploi total demeure plus importante qu'en métropole. L'emploi agricole se maintient : - 4,5% UTA en 10 ans à La Réunion contre - 21% pour l'ensemble des DOM et - 22% pour la France entière. Parallèlement, l'agroalimentaire est le premier secteur industriel de l'île avec un chiffre d'affaires de l'ordre de 1,1 milliards d'euros, 31,4 %

des emplois, 32% du chiffre d'affaires et 60% des exportations. Enfin, l'enseignement agricole réunionnais propose des formations dans des domaines très variés en phase avec les secteurs à fort enjeu au niveau régional ; environnement et aménagement de l'espace, services à la personne, tourisme etc.

Or l'enseignement agricole réunionnais ne représente aujourd'hui, que 3,2 % des lycéens contre 7,6 % en métropole. Sa place doit donc être confortée sur le territoire pour soutenir le projet agricole et le défi d'insertion professionnelle de la jeunesse. Compte-tenu de la forte croissance démographique et de la place de l'agriculture et agroalimentaire dans l'économie réunionnaise, l'enseignement agricole doit être plus que jamais un acteur de la politique mise en œuvre en faveur des jeunes, de leur insertion dans la société et du développement économique de l'île.



L'animation de la communication sera effectuée par une commission composée d'un représentant de chaque établissement et animée par un chargé de mission régional dotée d'une lettre de mission.

Décliner la campagne « aventure du vivant » à La Réunion



1.1 Diffuser largement l'adresse du site dédié <https://laventureduvivant.fr/> (ADV) dans la communication de l'enseignement agricole, par exemple en l'intégrant dans la signature des courriels professionnels envoyés par les personnels de l'enseignement agricole.

1.2 Créer des supports de communication (flyers, marque-pages, objets, stylos, porte-clés, clés USB etc.) comportant le logo ADV.

1.3 Créer un site portail de l'enseignement agricole en région sur le modèle du site ADV.

1.4 Relayer une information dynamique sur l'enseignement agricole sur le site internet de la DAAF (JPO, événements particuliers, vidéos).

1.5 Editer une nouvelle édition de la plaquette de présentation (dernière édition 2011).

Conduire des actions d'information sur les métiers et les formations de l'enseignement agricole auprès des jeunes et des élèves des collèges et les lycées de l'éducation nationale

2.1 Développer des mini-stages de découverte de l'enseignement agricole et des dispositifs d'accueil pour les apprenants.

2.2 Diffuser de l'information auprès des CIO, des psyEN, des CPE, des professeurs principaux et proposer la désignation dans chaque bassin d'un référent pour l'EA.

2.3 Mobiliser des personnels des établissements pour présenter l'enseignement agricole lors des journées défense citoyenneté (JDC).

Organiser une information valorisant l'enseignement agricole

Cette information doit en particulier mettre en avant auprès des familles :

- Les enjeux sociétaux autour de la transition agro-écologique,
- La diversité des métiers auxquels prépare l'enseignement agricole,
- Des parcours de réussite d'apprenants de l'enseignement agricole réunionnais,
- Les possibilités de poursuites d'études dans l'enseignement supérieur,
- Les taux d'insertion professionnelle des sortants,
- Les taux de réussite aux examens (publication des résultats de l'enseignement agricole dans la presse régionale,
- Les spécificités de l'enseignement agricole.

3.1 Utiliser les supports de circulation de l'information. (O'TV, Terre d'ici, réseaux sociaux, publicités ciblées).

Organiser une information valorisant l'enseignement agricole



- Cérémonies de remise des diplômes,
- Animation de stands partagés sur les événementiels organisés par les partenaires,
- Agrofert'iles juniors,
- Conférences, séminaires, animations permettant de présenter l'enseignement agricole.

Indicateurs de performance

Présentés au moins une fois par an en CREA, ces indicateurs permettront de mesurer la pertinence et l'efficacité des actions conduites pour atteindre les objectifs du PREA et y apporter, si nécessaire, des adaptations.

- ⊖ Evolution année par année, globalement et détaillé par filière, niveau et voie de formation des indicateurs suivants :
 - Effectifs,
 - Taux de déperdition scolaire,
 - Taux de réussite aux examens,
 - Taux de passage des élèves :
 - du niveau 3 vers le niveau 4 (CAP vers BAC),
 - du niveau 4 vers le niveau 5 (BAC vers BTS),
 - du niveau 5 vers le niveau 6 (BTS vers supérieur long),
 - Taux d'insertion professionnelle,
 - Nombre d'apprenants ayant participé à une action de mobilité.
- ⊖ Note de durabilité des exploitations agricoles (agro écologique – socio-territorial – économique)
- ⊖ % d'utilisation en restaurant scolaire (de l'enseignement agricole) de produits biologiques et/ou de qualité
- ⊖ Part de l'AB dans l'activité des exploitations agricole des établissements (SAU, C.A.)
- ⊖ Volume horaire des EIE permettant l'adaptation des enseignements aux spécificités du territoire de La Réunion
- ⊖ Nombre de partenariats engagés sur des actions d'expérimentation en lien avec la transition agro écologique
- ⊖ Nombre d'actions d'information sur les métiers et les formations de l'enseignement agricole auprès des jeunes et des élèves des collèges et les lycées de l'éducation nationale

LISTE DES ABRÉVIATIONS

ADV	Aventure Du Vivant
ARML	Association Régionale des Missions Locales
CIO	Centre d'Informations et d'Orientation
COI	Commission de l'Océan Indien
CPRDFOP	Contrat de Plan Régional de Développement des Formations et de l'Orientation Professionnelle
CRALIM	Comité Régional de l'Alimentation
CREFOP	Comité Régional de l'Emploi de la Formation et de l'Orientation Professionnelle
CRIP TIR	Complexe Régional d'Information Pédagogique et Technique agricole de l'Ile de la Réunion
CRPM	Code Rural et de la Pêche Maritime
DAAF	Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de le Forêt
DGER	Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
DRTIC	Délégué Régional aux Technologies de l'information et de la Communication
EA	Enseignement Agricole
EDD	Education au Développement Durable
EIE	Enseignement à l'Initiative des Etablissements
EPA	Enseigner à Produire Autrement
EPA2	Enseigner à Produire Autrement pour les transitions et l'agroécologie
JDC	Journée de Défense Citoyenneté
JRCI	Journée Régionale de la Coopération Internationale
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MOM	Ministère de l'Outre-Mer
OPCO	OPérateurs de COmpétences
PDRR	Programme de Développement Rural de la Réunion
PNA	Programme National de l'Alimentation
PPE	Programmation Pluriannuelle de l'Energie
PRAAD	Plan Réunionnais Durables de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire
PREA	Projet Régional de l'Enseignement Agricole
PRFB	Programme Régional de la Forêt et du Bois
PSAD	Plate-forme de Suivi et d'Appui aux Décrocheurs
SAU	Surface Agricole Utile
SFD	Service Formation et Développement
SPNF	Schéma Prévisionnel National des Formations
SRB	Stratégie réunionnaise pour la biodiversité
TIM	Technologie Informatique et Multimédias
TFR IBA	Techniciens de Formation et de Recherche en Informatique, Bureautique et Audiovisuelle
VAE	Validation des Acquis et de l'Expérience



**DIRECTION DE L'ALIMENTATION, DE L'AGRICULTURE
ET DE LA FORÊT DE LA RÉUNION – BOULEVARD DE LA PROVIDENCE**

97489 SAINT-DENIS CEDEX

Tél. : 02 62 30 89 89 – Fax : 02 62 30 89 99 – site : www.dAAF.reunion.agriculture.gouv.fr